

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER



MAIRIE de MERAL
5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Tél . 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301516-20260402-2026-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

Publication : 03/04/2026

ARRETE n° 2026-27

Délégation de fonctions à

Mme. DAMOUR Anne-Marie, 2^{ème} adjointe

Le Maire de MERAL

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Mme. DAMOUR Anne-Marie,

ARRETE :

Article 1er - Il est donné à Mme DAMOUR Anne-Marie, adjointe, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour l'étude et le suivi des dossiers liés à l'enfance, la jeunesse, les affaires scolaires et périscolaires, l'accueil de loisirs, la bibliothèque, le funéraire.

Article 2 -, Il est donné à Mme DAMOUR Anne-Marie, adjointe, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Signature pour la délivrance des concessions cimetière et pour l'ensemble des autorisations afférentes au domaine funéraire
- Signature des courriers, convocation en lien avec l'enfance-jeunesse-affaires scolaires et périscolaire- accueil de loisirs – bibliothèque.
- Signature des bons de commande, devis et contrat en lien avec les domaines délégués à hauteur de 1 000€HT.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 - En cas d'indisponibilité de M. JULIEN David, il est également attribué à Mme DAMOUR Anne-Marie, adjointe les attributions suivantes avec un ordre de priorité 2 :

- Signature des bons de commande, devis, et contrat à hauteur de 1000€HT dans l'ensemble des domaines
- Signature des dossiers de subvention
- Signature des contrats à durée déterminée d'une durée inférieure à 1 mois
- Signature des bons de commande, devis, et contrat à hauteur de 1000€HT dans les domaines délégués à M. JULIEN David (communication, les associations et les événements)

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. LOGEAIS Jean-Marie, 3^{ème} adjoint, et de M. JULIEN David, 1^{er} adjoint, il est également attribué à Mme DAMOUR Anne-Marie, adjointe, les attributions suivantes avec un ordre de priorité 3 :

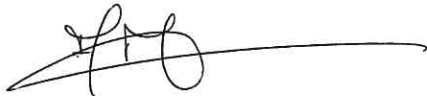
- Signature de l'ensemble des actes notariés, des baux communaux et des documents d'état des lieux.
- Signature pour les actes, arrêtés et décisions en matière d'urbanisme et tout document/courriers s'y rapportant.
- Signature des bons de commande, devis, et contrat à hauteur de 1000€HT dans les domaines délégués à M. LOGEAIS Jean-Marie (logements, bâtiments, travaux, l'urbanisme, les marchés publics, la voirie)

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 - Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

Notifié le 2 Avril 2026
L'intéressée (signature)

" par délégation du maire "



Fait à MERAL, le 2 Avril 2026
Le Maire
Richard CHAMARET